

# Conseil national de développement économique des Autochtones

## Plan stratégique pour 2016-2019



**Conseil national de développement économique des Autochtones**  
10, rue Wellington, 17<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H4

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones, je suis heureux de présenter le Plan stratégique du Conseil pour 2016-2019.

Le Conseil estime que le développement économique est un élément fondamental pour réaliser la réconciliation. Des progrès en matière de développement économique, commerciaux et communautaires peuvent être réalisés lorsqu'ils sont appuyés par des structures de gouvernance autochtone solides, des investissements financiers suffisants et ciblés de façon appropriée, ainsi que par l'élaboration d'une politique novatrice, en partenariat avec les collectivités autochtones.

Il existe toujours des obstacles importants au développement économique des Autochtones qui doivent être éliminés. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis produiront des résultats comparables en matière d'éducation et de revenu et auront accès à des emplois et à l'acquisition de compétences au même niveau que celui dont jouissent d'autres Canadiens, lorsque ces obstacles auront été supprimés.

Les priorités du Conseil, énoncées dans notre Plan stratégique, nous permettront de fournir aux gouvernements des conseils stratégiques au sujet des domaines de programmes et de politiques prioritaires, en ce qui a trait au développement économique des Autochtones. Afin de réaliser la vision du Conseil, à savoir l'égalité économique entre les peuples autochtones du Canada et les autres Canadiens, des efforts concrets doivent être déployés.

Il reste beaucoup de travail à accomplir avant que les peuples autochtones soient dans la même position que les autres Canadiens pour contribuer à l'une des économies les plus riches du monde, et en bénéficier.



**Chef Clarence Louie**

Président

Conseil national de développement économique des Autochtones



## LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme nommé par décret, dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils stratégiques sur les politiques portant sur des questions liées au développement économique des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de partout au Canada, le Conseil aide le gouvernement à répondre aux circonstances et aux besoins particuliers des peuples autochtones du Canada.

Le développement économique des Autochtones est crucial pour le renouvellement des relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, fondé sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

### VISION

La vision du CNDEA est une économie autochtone dynamique, où les peuples autochtones sont économiquement autonomes et ont atteint la parité économique avec la société canadienne.

### ÉNONCÉ DE MISSION

Fournir des conseils et une orientation au gouvernement fédéral au sujet de questions concernant les possibilités économiques autochtones, qui permettent aux Autochtones du Canada d'avoir voix au chapitre en matière de politique gouvernementale.

### MANDAT

Conseiller le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada et d'autres ministres fédéraux au sujet des politiques, des programmes et de la coordination de programmes en ce qui a trait au développement économique des Autochtones.

Le Conseil est d'avis que : le niveau de dépenses affectées aux programmes de développement économique des Autochtones devrait augmenter à 10 % des dépenses fédérales totales affectées aux peuples autochtones; le financement fédéral du programme de développement économique des Autochtones devrait être catégorisé comme non discrétionnaire; et le développement économique des Autochtones est une voie opportune vers une relation de nation à nation renouvelée entre le Canada et les peuples autochtones.



## MEMBRES DU CONSEIL

**Président : Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique**

Chef, bande indienne Osoyoos

**Vice-présidente : Dawn Madahbee, Ontario**

Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation

**Membre à titre particulier : Chef David Crate, Manitoba**

Chef, nation crie de Fisher River

**Membre à titre particulier : Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse**

Chef, collectivité de Membertou

**Hilda Broomfield Letemplier, Terre-Neuve-et-Labrador**

Présidente et directrice principale des finances, Pressure Pipe Steel Fabrication Limited

**Dre Marie Delorme, Alberta**

Présidente-directrice générale, Imagination Group of Companies

**Adam Fiddler, Ontario**

Ancien chef, Première Nation de Sandy Lake

**Sharon Stinson Henry, Ontario**

Ancienne chef, Chippewas de la Première Nation Rama

**Ruth Williams, Colombie-Britannique**

Consultante, conseillère et gestionnaire de projets, projet Pathways to Technology (voies vers la technologie) auprès de la All Nations Trust Company

**Darlene Bernard, Île-du-Prince-Édouard**

Ancienne chef, Première Nation de l'île Lennox



## APERÇU

Les peuples autochtones du Canada sont à un carrefour de changement majeur et de possibilités économiques sans précédent. Les jeunes et les populations croissantes des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont enregistré des améliorations dans la participation au marché du travail, et un accès accru au capital signifie que les possibilités d'établissement d'économies autochtones solides sont plus grandes que jamais. Les dirigeants autochtones privilégient de plus en plus le développement économique en tant que voie vers une autonomie accrue et l'amélioration de la qualité de vie pour leurs collectivités. Les dirigeants autochtones affirment leur droit à l'autonomie et cherchent des façons d'atteindre le plein contrôle de leurs terres, leurs ressources, leurs collectivités et leurs économies.

En 2012, le Conseil a établi un objectif décennal, à savoir que les peuples autochtones devraient avoir des possibilités et des résultats économiques comparables à ceux des autres Canadiens d'ici 2022. Afin d'évaluer les progrès réalisés quant à cet objectif, le Conseil a défini un groupe exhaustif d'indicateurs et établi des repères pour mesurer le bien-être social et économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* (2012). Ce rapport était axé sur les indicateurs de base essentiels au développement économique : emploi, revenu, richesse et bien-être.

En 2015, le Conseil a publié le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* pour suivre les progrès au regard des repères initiaux établis en 2012. Le rapport a révélé que les lacunes entre les populations autochtones et non autochtones continuaient de croître dans des domaines comme l'emploi, la participation économique et l'éducation. Le travail continu visant à éliminer les écarts entre les peuples autochtones et non autochtones en éliminant les obstacles au développement économique est crucial.

Notre Plan stratégique établit un programme général d'activités à long terme pour le travail du Conseil. Il se concentre sur cinq priorités clés pour les trois prochaines années. Au moyen de conseils et de recommandations au gouvernement du Canada, le Conseil visera à faire participer les collectivités autochtones urbaines, rurales et éloignées à l'élaboration de recommandations en matière de politiques adaptées aux circonstances de la grande variété de collectivités autochtones partout au Canada — une approche universelle ne donnera pas de bons résultats alors que nous progressons. Avec une relation de nation à nation renouvelée avec le gouvernement fédéral, laquelle commence par la reconnaissance des droits ancestraux et des droits issus de traités, le Conseil travaillera à évaluer le paysage économique changeant pour les peuples autochtones et à suivre les progrès et indiquer les domaines clés à améliorer et sur lesquels se concentrer.

### Pleins feux sur: Statistiques critiques

- ❖ En 2011, **1,4 million de personnes** au Canada se sont identifiées elles-mêmes comme Autochtones, ce qui représente plus de 4 % de la population totale canadienne.
- ❖ Entre 2006 et 2011, la population autochtone **a augmenté de 20 %** ou 232 385 personnes, par comparaison à 5 % pour la population non autochtone.
- ❖ Il est estimé que les Autochtones du Canada généreront **32 milliards de dollars** par année en revenu combiné (à l'échelle des ménages, des entreprises et des gouvernements) d'ici 2016, ce qui est supérieur au revenu combiné de Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.
- ❖ Ce revenu combiné représente moins de **1,5 %** du produit intérieur brut du Canada prévu pour 2016.
- ❖ À 14,8 % en 2006, le taux de chômage des Canadiens autochtones était plus du **double** du taux enregistré pour les Canadiens non autochtones.



## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours des trois prochaines années, notre travail sera guidé par les piliers suivants :

- **accroître l'état de préparation aux possibilités économiques des collectivités autochtones;**
- **accès au capital : établir des revenus stables;**
- **renforcer le potentiel économique de nos terres et réduire au minimum les incidences environnementales;**
- **appuyer les entreprises autochtones;**
- **promouvoir l'importance du développement économique des Autochtones.**



L'état de préparation économique des collectivités est un précurseur nécessaire au développement économique des Autochtones, qui exige que les collectivités autochtones disposent de structures de gouvernance et d'institutions appropriées ainsi que d'une capacité suffisante pour saisir activement les nouvelles possibilités. Afin de tracer leur propre voie économique et de poursuivre des possibilités commerciales et d'autres possibilités de développement harmonisées avec leurs objectifs et intérêts généraux, les collectivités autochtones doivent avoir un lien solide avec leurs langues et leur culture traditionnelles. La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) de 1996 a déclaré que la revitalisation des langues autochtones est essentielle pour la santé générale des particuliers et des collectivités (CRPA, 1996). Il est crucial, pour l'avenir, que les collectivités reçoivent le soutien nécessaire pour préserver leurs langues et en accroître l'utilisation.

### **État de préparation économique des collectivités**

Dans le but d'aider les organismes autochtones à la collecte de données, aux évaluations des collectivités et à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de préparation, le Conseil a travaillé activement à l'Initiative de partenariat stratégique (IPS) du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada, en vue de définir l'état de préparation économique des collectivités pour ce qui est de tirer profit des possibilités liées aux grands projets d'exploitation des ressources. Un projet financé au titre de l'IPS, dirigé par l'Agence canadienne de développement économique du Nord, une initiative d'exploitation des ressources du Nord et de préparation des collectivités a été lancée pour les collectivités autochtones du Nord. Le projet est axé sur des activités de préparation des collectivités, visant à préparer un certain nombre de collectivités à participer à des projets d'exploitation des ressources importants partout dans le Nord. L'initiative de développement de la capacité est concentrée sur la définition et l'évaluation des incidences socioéconomiques de grands projets sur les collectivités, en vue d'élaborer conjointement des approches communautaires pour combler les lacunes de la capacité. Le Conseil continuera de travailler à ce sujet et d'examiner spécifiquement la nécessité d'une discussion plus large sur la mise en œuvre de la planification communautaire en prévision de grands projets d'exploitation des ressources.

### **Emploi**

L'état de préparation à l'emploi des peuples autochtones est influencé par un certain nombre de facteurs complexes, et de nombreux organismes de développement économique ayant accès au bassin de main-d'œuvre autochtone recherchent des employés pour des emplois qualifiés qui exigent une formation avancée. Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* du Conseil a révélé que : plus du tiers de la population autochtone générale âgée de 15 ans et plus (36,5 %) dépendait des transferts gouvernementaux en tant que principale source de revenu en 2010; les taux de chômage des Autochtones ont augmenté, passant de 14,8 % à 15,0 % au cours de la période de 2006 à 2011; les taux d'achèvement d'études universitaires sont demeurés les plus bas au pays, à 4,9 % par comparaison à 25 % pour la population non autochtone. Ces statistiques font ressortir le besoin impérieux d'une meilleure concentration sur la préparation des particuliers à l'emploi grâce à l'éducation et à la formation. Des initiatives comme la réforme de l'aide au revenu visent à réduire les taux de dépendance des Premières Nations à l'égard de l'aide au revenu, en aidant les jeunes clients de l'aide au revenu à faire la transition vers l'emploi. Ces domaines de recherche et d'autres guideront le travail du Conseil à cet égard au cours des prochaines années.



## Secteurs d'intervention privilégiés :

- analyser les options pour appuyer les collectivités autochtones dans la planification et la préparation en vue du développement économique;
- analyser le rôle des langues et des cultures autochtones dans la préparation des collectivités pour les possibilités de développement économique;
- adapter le financement fédéral et provincial affecté aux programmes relatifs au marché du travail des Autochtones, y compris le perfectionnement des compétences, l'emploi et la formation des Autochtones, de manière à répondre aux besoins de la collectivité;
- analyser des options de financement qui suscitent la participation des jeunes Autochtones, de la première enfance jusqu'à l'emploi, afin d'améliorer les résultats des points de vue de la scolarisation, des affaires et de l'emploi.





De nombreuses collectivités autochtones ont une capacité financière et commerciale très solide, mais d'autres font face à des défis à cet égard, en particulier en ce qui a trait à l'expertise en matière de gestion financière et à des systèmes financiers adéquats. En 2015, dans son rapport sur l'*Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources*, le Conseil a signalé l'importance du fait que les collectivités disposent des outils de gestion financière, de l'expertise commerciale et de l'accès aux ressources nécessaires pour leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet des possibilités d'exploitation des ressources, et en tirer le maximum d'avantages. Les collectivités autochtones, en particulier celles qui possèdent une expérience antérieure en matière d'exploitation des ressources, peuvent ne pas posséder l'expérience nécessaire pour naviguer les systèmes de prêts commerciaux et les processus d'approbation réglementaires.

### **Obtention d'un financement abordable**

Des sources de revenus stables aident les Premières Nations à diversifier leurs sources de revenus et à consolider leurs cotes de crédit. Avant la création de la première Administration financière des Premières Nations, les administrations des Premières Nations étaient les seules administrations du Canada qui ne pouvaient accéder aux marchés de capitaux pour obtenir un financement. Il y a encore des administrations des Premières Nations, qui ne sont pas des membres emprunteurs en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN), qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques ou qui ne peuvent obtenir des prêts qu'à des taux d'intérêt très élevés.

Le Conseil est d'avis que la LGFPN réalise un équilibre raisonnable entre l'affirmation de la compétence et la prestation d'un soutien institutionnel approprié par l'intermédiaire du Conseil de gestion financière des premières nations, de la Commission de la fiscalité des premières nations, et de l'Administration financière des premières nations. Accroître l'accès en vertu de la LGFPN assurera que davantage de Premières Nations ont une capacité financière solide et sont en mesure d'emprunter de l'argent et d'imposer et gérer des impôts fonciers dans les réserves.

### **Infrastructure et logement**

Une infrastructure et un logement adéquats permettent aux collectivités d'attirer des investissements et de tirer profit des possibilités économiques. Partout au Canada, les conséquences d'un investissement insuffisant dans l'infrastructure locale sont immenses et empêchent les collectivités autochtones de réaliser leur plein potentiel économique. Le Conseil continue d'appuyer les approches modernes en matière de financement de l'infrastructure des Premières Nations qui sont concentrées sur l'accroissement de l'accès aux options de financement de rechange et, en particulier, sur le renforcement de la capacité de tirer parti de différentes sources de financement pour les projets d'infrastructure comme le logement.

Le Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières Nations fournit aux Premières Nations un accès accru aux prêts consentis pour le logement dans les réserves, en élargissant la gamme d'options financières disponibles. Le fait d'offrir aux Premières Nations des options abordables en matière d'accession à la propriété fournira, en revanche, une base leur permettant de stimuler la croissance économique.

L'éloignement de nombreuses collectivités autochtones du Nord, et les coûts de construction accrus résultants signifient que le logement dans le Nord est exceptionnellement coûteux. Une prise en compte et un soutien adéquats de l'amélioration des conditions de logement dans le Nord sont également une priorité clé pour l'avenir.



## Pleins feux sur le Nord : investir dans l'infrastructure du Nord

En 2015, le Conseil a tenu une *Table ronde sur les infrastructures et le développement économique du Nord* à l'échelle nationale, suscitant une discussion sur les mécanismes d'investissement dans l'infrastructure axée sur l'analyse de stratégies de partenariat, la discussion de mécanismes financiers novateurs, et l'examen du rôle de la gouvernance en matière d'investissement dans l'infrastructure. L'infrastructure du Nord est particulièrement sous-développée par comparaison au reste du Canada, et le financement actuel est largement dépensé pour combler les lacunes cruciales de l'infrastructure communautaire, laissant peu de fonds restants pour l'investissement stratégique dans l'infrastructure en vue d'appuyer le développement économique.

Dans son rapport récent, *Analyse de rentabilisation pour un système d'infrastructure économique du Nord*, le Conseil a examiné les bénéfices financiers et économiques potentiels de la stimulation de grands projets d'exploitation des ressources dans le Nord au moyen d'un investissement stratégique dans l'infrastructure, et a conclu que, selon les estimations, des avantages économiques de 11 \$ et des avantages fiscaux de 11 \$ pourraient résulter de chaque dollar d'investissement dans l'infrastructure. Le Conseil poursuivra son travail concentré sur le développement économique du Nord au moyen d'un investissement dans l'infrastructure, en examinant des options novatrices de financement et de partenariat pour accroître l'investissement dans l'infrastructure du Nord et appuyer les économies du Nord, reconnaissant la base solide fournie par les sociétés de développement économique et le règlement de revendications territoriales.

## Débloquer les revenus

Des arrangements souples et réceptifs avec les institutions sont un précurseur nécessaire du développement économique, permettant aux Premières Nations d'accéder à leurs propres fonds en temps opportun. En vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, le capital et le revenu provenant d'opérations dans les réserves sont dévolus à la Couronne et déposés dans les comptes pertinents du Trésor. Ces dispositions créent des obstacles importants pour les Premières Nations, qui ne sont pas en mesure de gérer ces fonds elles-mêmes, comme ce serait le cas pour d'autres ordres de gouvernement.

Dans son rapport de 2015 intitulé « *Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changements* », le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a recommandé qu'AANC tienne une table ronde nationale avec le CNDEA et d'autres organismes autochtones en vue d'analyser des façons de faciliter l'accès des Premières Nations à l'argent des Indiens. Le Conseil veillera à ce que cette recommandation soit mise en œuvre et travaillera aux fins du changement stratégique nécessaire qui permettra aux Premières Nations d'exercer un plein contrôle sur l'utilisation de leurs fonds et sur l'accès à ces derniers — afin de poursuivre le développement économique et de fonctionner au rythme des affaires.

## Secteurs d'intervention privilégiés :

- accès au capital (financement public et commercial);
- partage des revenus;
- faciliter l'accès des Premières Nations à l'argent des Indiens;
- examen du système de transfert fédéral et restructuration de l'utilisation des paiements de transfert;
- accroître l'investissement dans l'infrastructure du Nord;
- traiter les besoins en logement dans les réserves et dans le Nord.



### PRIORITÉ 3 RENFORCER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE NOS TERRES ET RÉDUIRE AU MINIMUM LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Les terres et les ressources naturelles sont des biens précieux détenus par les peuples autochtones, et l'utilisation durable de ces terres est cruciale pour le développement économique. Le territoire propre aux collectivités autochtones continue de croître à la suite de la reconnaissance du titre ancestral lié aux droits issus des traités, du règlement de revendications territoriales globales, ainsi que d'ajouts au processus de réserves. Toutefois, il existe des obstacles importants à la mise en valeur des possibilités commerciales et économiques. En 2012, dans son document intitulé *Recommandations pour financer l'infrastructure des Premières Nations*, le Conseil a signalé que, outre la *Loi sur les Indiens*, l'application de la compétence fédérale, y compris la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les espèces en péril*, posent des obstacles majeurs au développement commercial et à l'investissement pour les Premières Nations dans les réserves. La *Loi sur les Indiens* ne prévoit pas de cadre efficace pour la planification de l'aménagement des terres et la gestion environnementale dans les réserves, et des lacunes importantes continuent de s'étendre au développement de l'infrastructure et à l'accès aux droits de surface, qui présentent tous des obstacles à la maximisation du développement économique alors que les collectivités autochtones accroissent leur assise territoriale et entreprennent des projets à grande échelle.

#### Pleins feux sur : Établissements métis

En 2015, un rapport commandé au Centre d'étude des niveaux de vie par le Ralliement national des Métis, *Benchmarking Métis Economic and Social Development* (analyse comparative du développement social et économique des Métis) souligne que, alors que la nation métisse n'a pas de territoire propre, les négociations d'établissements métis en Alberta au cours des années 1990 ont fourni aux Métis résidant dans ces établissements une assise territoriale et des pouvoirs d'autonomie gouvernementale délégués. Notamment, cet accord attribue des pouvoirs d'administration locale et régionale; une protection constitutionnelle du titre collectif en fief simple sur le territoire métis ainsi que la structure d'administration régionale métisse, et une part importante, ainsi que le contrôle, de l'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres.

L'étude, qui s'appuie sur les résultats du *Rapport d'analyse comparative de 2012* du CNDEA, fournit de l'information sur la mesure dans laquelle les Métis du Canada participent à l'économie et à la société, par comparaison aux Canadiens non autochtones. Le Conseil espère utiliser les établissements métis de l'Alberta comme référence pour mesurer les incidences économiques potentielles des terres et des ressources pour la population métisse.

À mesure que les économies autochtones continuent de croître, le Conseil examinera comment la dégradation environnementale et des terres, comme les lieux contaminés, ont influé sur le potentiel de développement économique des collectivités autochtones. Nous examinerons également comment le Conseil peut appuyer des régimes solides de gestion des eaux et des déchets et proposer des modifications stratégiques qui assureront qu'un fardeau réglementaire disproportionné lié aux terres et à l'environnement n'est pas assumé par les collectivités autochtones.



## Secteurs d'intervention privilégiés :

- analyser des options pour l'établissement d'un cadre de gestion environnementale des Premières Nations ainsi que les paramètres entourant l'aménagement, la conservation, la protection, la gestion, l'utilisation et la possession de terres qui rendent les ressources claires pour les investisseurs potentiels. Ceci pourrait comprendre la planification de l'aménagement des terres, la gestion des eaux et des déchets ainsi que les lieux contaminés;
- mesurer les incidences économiques potentielles de la reconnaissance des droits des Métis;
- analyser le cadre juridique et réglementaire en ce qui a trait aux terres et à l'environnement afin d'accroître l'activité économique ainsi que les avantages pour les collectivités autochtones.



Le Conseil canadien de promotion des entreprises autochtones estime que le nombre de propriétaires d'entreprises et d'entrepreneurs autochtones du Canada augmente à raison de cinq fois le taux général de travailleurs indépendants canadiens. En 2009, le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* a signalé que « l'accès limité au capital commercial, particulièrement par le financement et la prise de participation, entrave la création et la croissance d'entreprises autochtones ». Ces limites et d'autres, comme le recours à sa propre source de revenu pour des projets de démarrage, et l'éloignement de certaines collectivités, posent des défis uniques aux entrepreneurs et aux propriétaires d'entreprises autochtones.

### **Institutions financières autochtones**

Les institutions financières autochtones (IFA) fournissent un financement et un soutien commerciaux aux entreprises autochtones, ce qui peut comprendre des prêts commerciaux, des services de consultation financière, et un soutien en matière de suivi et de démarrage. Établies en 1986, les IFA sont des institutions financières appartenant aux Autochtones, qui ne sont pas réglementées comme des institutions financières par le gouvernement provincial ou fédéral. Depuis 1986, les IFA ont compté pour 2,0 milliards de dollars en financement de développement pour les petites entreprises autochtones, ce qui représente 38 000 prêts.

Les petites et moyennes entreprises sont le moteur de l'économie générale, comptant pour environ six emplois sur dix au pays. Les IFA sont un mécanisme clé pour appuyer la croissance de l'économie autochtone à l'échelle du Canada en créant des emplois et des entreprises et en favorisant l'autonomie et le bien-être dans les collectivités autochtones. Le Conseil croit qu'un réseau d'IFA solide et dynamique fournit un service vital aux propriétaires de petites entreprises et aux entrepreneurs autochtones. Au cours des années à venir, le Conseil présentera des recommandations pour appuyer et renforcer les IFA en tant qu'institutions financières. Les IFA jouent un rôle continu dans la prestation de services financiers qui permettent de réaliser le but du gouvernement fédéral visant à combler les écarts considérables dans les taux d'emploi et les niveaux de revenu entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada.

### **Femmes autochtones et entrepreneuriat**

Les femmes autochtones ont un rôle vital à jouer en matière de développement économique au sein de leurs collectivités et du pays dans son ensemble. Les statistiques de 2009 d'Industrie Canada montrent que plus de 1,5 million de Canadiens sont employés par des entreprises appartenant à des femmes; les femmes autochtones représentent jusqu'à 37 % de tous les travailleurs autonomes autochtones, et 51 % des petites et moyennes entreprises autochtones appartiennent à des femmes, entièrement ou partiellement.

L'accroissement de l'accès à une série exhaustive de programmes et d'outils de développement d'entreprises qui fourniront un appui aux femmes autochtones entrepreneures sera une cible clé du travail que nous accomplirons au cours des prochaines années. Des études ont démontré qu'une majorité d'entreprises de femmes autochtones sont de petites entreprises, ont peu d'employés et ne constituent typiquement qu'une partie du revenu gagné de la propriétaire de l'entreprise. Pour renforcer la disponibilité de ressources et fournir un accès à l'établissement de réseaux, aux incubateurs d'entreprises et au capital, le Conseil examinera ce qui est requis pour renforcer les possibilités de microentreprises.

Pour les entrepreneurs qui ne sont pas servis adéquatement par les services financiers classiques, le Conseil concentrera également son énergie sur la façon d'accroître la disponibilité de ressources en éducation financière pour les entreprises appartenant à des femmes autochtones. En déterminant comment une formation et des outils d'éducation financière appropriés du point de vue culturel peuvent aider les



femmes entrepreneures éventuelles et actuelles, en particulier les propriétaires de petites entreprises nouvelles et très petites, des gains peuvent être réalisés aux premières étapes du développement de petites entreprises, de manière à assurer que les entreprises à petite échelle survivent et prospèrent.

### **Pleins feux sur : Appuyer les femmes entrepreneures autochtones**

Environ 51 % des petites et moyennes entreprises autochtones appartiennent à des femmes, en partie ou en totalité. La prestation aux femmes entrepreneures autochtones des outils nécessaires pour réussir, comme une formation financière, l'accès aux outils de développement d'entreprises et à des capitaux, sont des étapes nécessaires du succès. Actuellement, le gouvernement du Canada n'a pas de programme ou de fonds réservés spécifiquement pour les femmes autochtones, laissant aux organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis le soin de financer individuellement des projets qui appuient les femmes autochtones en affaires.

Le Centre d'amitié Wachiay est un exemple d'un organisme qui a utilisé un financement de projets individuels pour créer ce qui est devenu un modèle pour l'élaboration d'un programme de création pratique de petites entreprises exécuté par des entrepreneurs qui ont réussi. Depuis 2010-2011, Wachiay a entrepris un projet qui a défini les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones lorsqu'il s'agit d'accéder à un soutien et à des ressources financières pour appuyer la croissance et l'expansion de leurs entreprises dans le district régional de Courtenay/Vallée Comox de la Colombie-Britannique.

En 2013-2014, appuyé dans le cadre de l'*Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail*, Wachiay a élaboré un projet à l'appui de l'entrepreneuriat à petite échelle pour les femmes désavantagées, visant à fournir aux femmes autochtones l'accès à un environnement d'incubateurs d'entreprises, y compris de l'équipement de base, un tutorat, un mentorat, des conseils professionnels et un climat propice. Depuis, le projet a créé NEWCO, un modèle d'entreprise en exploitation selon lequel les participants sont responsables de la gestion de leurs propres projets dans les domaines du marketing, de la vente, des budgets et des ressources humaines.

### **Sociétés de développement économique**

Dans le Nord, de nombreuses sociétés de développement économique investissent dans des entreprises subsidiaires, en sont propriétaires ou les gèrent, et encouragent l'établissement de coentreprises et de partenariats. Selon le Conference Board du Canada, ces sociétés représentent des actifs qui se chiffrent dans les milliards de dollars et dont il est prévu qu'elles croîtront considérablement au cours des années à venir en raison de l'exploitation des ressources prévues.

De même, des institutions financières autochtones comme les sociétés de développement économique métisses et les sociétés de capitaux métisses de partout au Canada travaillent avec les Métis pour prendre des décisions clés en matière d'investissement, fondées sur la réalisation de profits et le renforcement de la capacité de durabilité à long terme des Métis du Canada. Dans le rapport de 2015 intitulé *Benchmarking Métis Economic and Social Development* (analyse comparative du développement économique et social des Métis) du Centre d'études des niveaux de vie, les sociétés de développement économique métisses et les sociétés de capitaux métisses ont été mentionnées en tant que mesure définitive de l'entrepreneuriat et du développement économique, concluant que quatre provinces de la nation métisse sur cinq ont au moins une société de développement économique et que les sociétés de capitaux métisses représentent environ 130 millions de dollars en prêts consentis à 2 000 entreprises depuis 1987, menant à la création de 5 900 emplois.



## Secteurs d'intervention privilégiés :

- renforcer l'entrepreneuriat des femmes autochtones;
- examiner le système d'institutions financières autochtones afin d'évaluer des façons d'accroître le succès du réseau;
- déterminer les obstacles actuels et le niveau de capital et d'expertise nécessaire pour aider les démarrages ainsi que les petites et moyennes entreprises autochtones;
- définir des façons de faire fond sur le succès des sociétés de développement économique.



En dépit des écarts définis dans notre *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, il existe des histoires remarquables à raconter en provenance de nombreuses collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada. Ces histoires peuvent être échangées et utilisées comme outils pour inspirer d'autres à faire croître leurs économies et à participer plus efficacement aux possibilités de développement économique. Le Conseil continuera de s'inspirer de ces exemples positifs et de données factuelles, de nombreux dirigeants et experts qui se présentent devant nous chaque année, ainsi que de nos propres expériences — en vue de générer des recommandations, de définir les pratiques exemplaires et de signaler les obstacles et les domaines où des changements sont nécessaires.

Le Conseil a offert des conseils aux fins de l'élaboration du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* et continue de fournir un soutien au moyen de conseils offerts au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Le Conseil a eu l'occasion de contribuer à l'établissement de programmes de développement économique, en particulier en matière de gestion des terres et de l'environnement en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, de renforcement de la capacité communautaire dans le cadre du Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PCPE) et a fourni des conseils opportuns sur le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA). Par ces activités, le Conseil a travaillé en partenariat avec les organismes autochtones nationaux, des entreprises du secteur privé, tous les ordres de gouvernement, y compris le gouvernement autochtone, des universitaires et la société civile.

Pour influencer le changement de manière à combler les écarts économiques entre les Autochtones et les non-Autochtones, le Conseil voit l'importance de surveiller et de mesurer les progrès de l'économie autochtone en tant que progrès cruciaux. Le Conseil demeure engagé à préparer un second *Rapport sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, en 2018, pour suivre et évaluer les progrès réalisés pour ce qui est de combler les écarts du revenu, de l'emploi et de l'éducation.

### **Secteurs d'intervention privilégiés :**

- profiler les études de cas de développement économique des Autochtones ainsi que les histoires de réussite pour appuyer les conseils et les recommandations présentés au gouvernement;
- continuer de mesurer les progrès économiques des peuples autochtones au moyen de rapports d'étape et de l'amélioration de la collecte de données;
- renforcer les partenariats établis avec les organismes, les collectivités et les institutions autochtones, le secteur privé, les municipalités et les gouvernements provinciaux et fédéral afin de promouvoir les recommandations et d'améliorer les résultats économiques et sociaux des peuples autochtones du Canada.





## CONCLUSION

Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens, autochtones et non autochtones, d'assurer que les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des participants à part entière à l'économie et sont en mesure de contribuer de façon significative à la prospérité économique du Canada. Les Canadiens autochtones prennent des mesures sans précédent en vue de devenir des participants à part entière à l'économie canadienne et, plus précisément, de passer du statut d'employés de projets à celui de propriétaires et de promoteurs de projets et d'entreprises, grandes et petites.

La croissance démographique des Autochtones est parmi celles qui croissent le plus rapidement au Canada. En fait, selon le recensement de 2006, la population autochtone urbaine du Canada a doublé, dans certains cas, au cours des 25 dernières années. Par exemple, à Winnipeg (Manitoba), la population autochtone a atteint près de 68 000 membres ou 10 % de la population — ce qui est quatre fois plus élevé qu'il y a 25 ans. En renforçant les possibilités de participer à l'économie pour les peuples autochtones grâce à une éducation de qualité et à des possibilités commerciales et d'emploi, une population nouvelle et croissante d'Autochtones aura une chance de prospérer.

Il reste beaucoup de travail à accomplir pour réaliser l'objectif du Conseil, qui est de produire des résultats économiques autochtones comparables au reste du Canada. Nous sommes pleinement engagés à l'égard de cet objectif et nous faisons appel à tous les Canadiens pour travailler avec les peuples autochtones à faire une réalité du succès économique des Autochtones.





**Le Conseil national de développement économique des  
Autochtones**

10, rue Wellington, 17<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H4  
819-953-2994

[www.naedb-cndea.com](http://www.naedb-cndea.com)